

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 822

présenté par

M. Nury, M. Emmanuel Maquet, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Rolland, M. Vatin,
M. Bourgeaux, M. Dive, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Forissier, M. Cinieri,
M. Ray, M. Taite, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Bonnard,
M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 23, après le mot :

« publics »,

insérer les mots :

« et les communes compétentes en matière d'urbanisme »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision en lien avec les amendements précédemment développés.

Les établissements publics ne sont pas les seuls à retenir les zones dans la mesure où tous les EPCI n'ont pas tous la compétence en matière d'urbanisme.